

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 38

Pouvoirs : 8

Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme HAMADOUC

Mme PEREZ

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

M. LUCAS

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

7 ACSO - présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers

■ Rapport de présentation :

Thierry BROCHOT, Adjoint

Depuis 2017, la compétence « collecte des déchets ménagers » est gérée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets ménagers a été adressé à la ville de Creil, par courriel. Il a été adopté par les membres du conseil communautaire en date du 25 septembre 2024.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

En conséquence, il vous est présenté le rapport annuel 2023 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets ménagers, qui vous a été adressé par courriel avec les projets de délibérations.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2023 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets ménagers.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2129-1,
Vu le code de l'environnement,
Vu le décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 02 février 1993 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2024, adoptant le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets ménagers,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 02 décembre 2024,
Vu le rapport ci-annexé,
Considérant que Monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel 2023 de l'ACSO sur le prix et la qualité du service public de la collecte des déchets ménagers,
Considérant que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a transmis à la ville de Creil, ledit document,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-07DEL_CM161224-DE

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide Prend acte :**

Article unique : De prendre acte du rapport annuel 2023 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER


Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire


Madame Jessica ELONGUERT


La secrétaire de séance